



# Option Sportive ATHLETISME

2022-2023

## COLLEGE IMMACULEE CONCEPTION BAILLEUL



### Constitution du dossier

Il comprend :

- La présentation de l'Option Sportive Athlétisme
  - Les modalités de fonctionnement
  - Un calendrier
- Règlement de l'Option Sportive Athlétisme  
(à rendre en septembre 2022)
- Fiche d'inscription à la journée de détection  
(à retourner au secrétariat du collège pour le 8 juin 2022)
- Autorisation parentale  
(à rendre lors de la journée de détection)

Merci de bien faire attention aux différentes dates de restitution des documents  
Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter le secrétariat  
ou directement Madame MATHIEU ou Monsieur OLIVIER



**Option Sportive Athlétisme**  
**Collège Immaculée Conception**

22, rue du collège - 59270 BAILLEUL  
Téléphone : 03 28 50 96 40      Mail : [secretariat@ic-bailleul.fr](mailto:secretariat@ic-bailleul.fr)

# Présentation de l'Option Sportive Athlétisme et Modalités de fonctionnement

L'OPTION SPORTIVE ATHLETISME au Collège Immaculée Conception Bailleul.  
De la classe de 6ème à la classe de 3ème.

## • Qu'est-ce que l'option sportive Athlétisme?

L'option s'adresse à tous les élèves, filles ou garçons, de la 6ème à la 3ème motivés par une pratique plus approfondie de l'athlétisme (courses, sauts, lancers). Cette Option offre aux élèves volontaires, la possibilité de bénéficier d'une pratique sportive régulière (en athlétisme), tout en suivant une scolarité ordinaire. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves, en leur donnant l'occasion de progresser dans leur sport de prédilection. Il contribue à leur épanouissement et à leur réussite scolaire (moyenne trimestrielle/Appréciation).

## • L'Option Athlétisme propose les activités suivantes :

LES COURSES (Sprint, Haies, Demi-fond, Relais et Cross), LES SAUTS (Longueur, Hauteur, Triple saut), LES LANCERS (Poids, Disque, Javelot, Marteau).

## • Comment est-elle organisée ?

- 2 heures de pratique hebdomadaire (le mardi de 15h35-17h35), sous la responsabilité des professeurs d'Éducation Physique et Sportive, chargés de l'Option Sportive.
- Plus 2 heures de pratique avec l'Association Sportive (Le lundi midi -passage prioritaire au self- et le jeudi soir de 16h35 à 17h35).
- Les élèves s'engagent à participer aux championnats d'athlétisme (compétitions individuelles et par équipes de niveau districts, départementales, régionales, championnats de France : en cross, en salle et estivale : 3 moments dans l'année) organisés dans le cadre de l'association sportive certains mercredis après-midi avec l'UGSEL
- Participation à quelques entraînements délocalisés sur un stade avec déplacements en bus depuis le collège.
- Des heures de formation jeunes officiels (juge) et de pratique en compétition.
- Pour les volontaires, l'animation des initiations à l'athlétisme pour des élèves primaires (CM1/CM2).

## • Les objectifs pédagogiques

- Utiliser le sport comme moyen de formation et d'éducation
- Acquérir des méthodes de travail, d'entraînement.
- Le « goût de l'effort » et aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne.
- Améliorer les conduites motrices spécifiques à l'Athlétisme.
- Favoriser l'appropriation d'une culture athlétique.
- Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique (juge, management d'une équipe, organisation...).
- Participer à la dynamique de l'Association Sportive du collège.
- Apprendre à mieux se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome de sa vie future.

• **Qui peut en bénéficier ?**

-Tous les futurs élèves de 6ème peuvent demander leur inscription (sous réserve de réussir les épreuves de détection).

-Tous les élèves déjà au collège en 6ème, en 5ème ou en 4ème (présentant motivation et aptitudes pour l'athlétisme ainsi qu'une attitude exemplaire).

*Les élèves sollicitant leur inscription doivent surtout être motivés pour une pratique sportive régulière et désireux de poursuivre un cursus scolaire ordinaire.*

• **Recrutement :**

Les épreuves de détection auront lieu :

\*pour les élèves du collège (6ème, 5ème, 4ème) : le lundi 13 juin de 11h40 à 12h30 pour les 6°-5°  
et de 12h40 à 13h20 pour les 4°

\*pour les élèves de primaire en CM2 : le jeudi 23 juin de 16h45 à 18h

A l'occasion de différents tests, épreuves et lettre de motivation.

**Un dossier sera à retirer sur le site du collège après le 15 mai 2022.**

Un groupe d'environ 32 élèves sera retenu, répartis sur les 4 années de collège (en fonction des performances réalisées -comptabilisées grâce à la table de cotation- et de l'intérêt, motivation des élèves pour l'Option)

• **Admission :**

-L'inscription à l'association sportive du collège est donc obligatoire. (15 euros pour l'année).

-En cas d'admission définitive, un certificat médical est demandé à la rentrée scolaire.

-Une fois inscrit, l'élève s'engage à suivre, au minimum, cet enseignement tout au long de l'année scolaire (et de son parcours au collège). Un bilan sera effectué chaque année : début juin. Tous les élèves repassent obligatoirement les tests de détection à la fin de chaque année scolaire pour juger des progrès accomplis.

**ATTENTION : l'admission à l'option implique une inscription définitive et la présence obligatoire à tous les entraînements pendant toute l'année scolaire sauf contre-indication médicale justifiée par un médecin.**

### Début mai 2022

le 15 mai 2022 : vidéo de l'Option sur la page d'accueil du site du collège.  
Lien pour télécharger le dossier d'inscription sur le site du collège.

#### Semaine du 15 au 22 mai :

Informations des élèves de CM2 par mail (flyer, dossier et lien googleforms)

Mail aux élèves du collège avec le flyer et le lien googleforms  
Pour les parents sur EcoleDirecte

Passage de Mme MATHIEU ou M. OLIVIER dans les cours d'EPS des 6-5-4 pour redonner l'information

### Mercredi 8 juin 2022

Dernier jour de retour des fiches d'inscription pour participer aux tests de détection.  
Soit à l'accueil du collège, soit directement à Mme MATHIEU ou M. OLIVIER

### Tests de détection : lundi 13 juin ou jeudi 23 juin 2022

Les candidats se présentent aux épreuves de détection qui se dérouleront au Collège Immaculée Conception :

Pour les collégiens : le lundi 13 juin de 11h30 à 13h20

Pour les élèves de CM2 : le jeudi 23 juin de 16h45 à 18h

#### Les tests porteront sur l'évaluation :

\*des qualités physiques en course (50m et 1000m), en saut (longueur ou hauteur),  
en lancer (poids et vortex) et quelques tests physiques et de coordinations

\*l'intérêt des élèves pendant les tests

A l'issue de cette journée, une liste sera pré-établie par les enseignants d'EPS, qui classeront les élèves (en fonction de leurs performances -utilisation de tables de cotations- de leur intérêt pendant les tests et de la lettre de motivation rédigée par chaque élève)

Cette liste sera proposée au chef d'établissement du Collège.

### fin juin 2022

Les candidats pourront s'informer auprès du secrétariat des résultats définitifs.

### Rentrée 2022-2023

En cas d'acceptation dans l'Option Sportive Athlétisme, l'athlète sera intégré dans une classe avec un emploi du temps lui faisant terminer les cours une fois par semaine à 17h30 (deuxième passage des bus).

Il faudra fournir le certificat médical d'un médecin, signer le règlement, et s'inscrire à l'AS Athlétisme.

Puis s'investir et s'éclater pleinement dans l'Option pendant toute l'année !

Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'Option Sportive Athlétisme au Collège Immaculée Conception de Bailleul. Il devra être rendu signé par l'élève et les parents (ou responsable légal) avant le 10 septembre 2022.

**Article 1** : les élèves inscrits à l'Option Athlétisme doivent obligatoirement être licenciés à l'Association sportive du collège (Licence UGSEL pour participer aux compétitions scolaires)

**Article 2** : les jeunes athlètes devront fournir un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition »

**Article 3** : l'entraînement est placé sous la direction des professeurs d'E.P.S. et/ou d'un entraîneur diplômé d'état sur décision du chef d'établissement : le Mardi, de 15h35 à 17h35

**Article 3 bis** : Chaque optionnaire doit également participer à au moins une séance d'entraînement en AS Athlétisme par semaine le lundi midi (de 11h45 à 12h40 pour les 6-5 ; de 12h40 à 13h30 pour les 4-3) ou/et le jeudi soir (de 16h35 à 17h35).

**Article 4** : présence obligatoire aux entraînements et compétitions. Les absences ou retards devront être justifiés par écrit sur le carnet de correspondance.

**Article 5** : les enseignants ou entraîneurs sont responsables du choix des épreuves individuelles dans certaines compétitions par équipe. Ces choix seront faits dans l'intérêt de l'équipe et en concertation avec les élèves.

**Article 6** : les jeunes sportifs admis en option athlétisme s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

**Article 7** : parallèlement à un approfondissement de la pratique sportive, l'élève inscrit pourra/devra suivre une formation de « jeune juge officiel » et assurer pendant les compétitions certaines tâches de juge et/ou d'organisation. Il sera également proposé d'encadrer l'AS Primaires pour certains volontaires

**Article 8** : l'élève inscrit s'engage à donner le meilleur de lui-même tant sur le plan sportif que sur le plan scolaire. Les connaissances et compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'Option sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun. Elles peuvent être prises en compte pour sa validation.

**Article 9** : une note trimestrielle sera portée avec une appréciation sur le bulletin scolaire pour rendre compte du sérieux et des efforts entrepris pour progresser dans l'option choisie.

**Article 10** : l'élève inscrit à l'Option Athlétisme doit poursuivre cette option jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un courrier adressé au chef d'établissement sera demandé si l'élève ne souhaite plus poursuivre l'option l'année suivante.

**Article 11** : l'élève inscrit s'engage à respecter tous les articles de ce règlement. Tout manquement au règlement ou comportement déviant portant atteinte à l'image du collège ou de l'Option impliquerait une exclusion définitive de l'élève de l'Option.

**Article 12** : j'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la diffusion de l'image de mon enfant sur le site du collège pour promouvoir les activités de l'Option Athlétisme et de l'AS Athlétisme.

Je soussigné \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'élève \_\_\_\_\_

classe \_\_\_\_\_

Certifie avoir pris connaissance du règlement de l'Option Athlétisme pour l'année scolaire 2022/2023.

**En complément de l'Option Sportive Athlétisme,  
votre enfant participera aux entraînements de l'AS Athlétisme:**

O le lundi midi (de 11h45 à 12h40 pour les 6-5 ; de 12h40 à 13h30 pour les 4-3)

O le jeudi soir (de 16h35 à 17h35)

Merci de sélectionner un ou deux entraînements d'AS Athlétisme ; en cas de modification ou d'absence, merci de prévenir par écrit Madame MATHIEU ou Monsieur OLIVIER.

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signatures des parents (ou responsable légal)

Signature de l'élève

# FICHE D'INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DETECTION



Dossier de candidature Option Sportive ATHLETISME  
Collège Immaculée Conception - Bailleul



**DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023**

**Fiche à compléter et à renvoyer à [secretariat@ic-bailleul.fr](mailto:secretariat@ic-bailleul.fr) ou à donner directement à Madame MATHIEU ou Monsieur OLIVIER avant le mercredi 8 juin 2022**

NOM :  
Prénom :  
Classe :

participera aux tests de détection au Collège : (cochez le choix souhaité)

**Pour les élèves en 6ème, 5ème, 4ème** : le lundi 13 juin de 11h30 à 13h15

**Pour les élèves de CM2** : le jeudi 23 juin de 16h45 à 18h

## **Fiche de renseignements scolaires**

Dossier de candidature Option Sportive Athlétisme 2022-2023  
Collège Immaculée Conception - Bailleul

NOM : Prénom :  
Date et lieu de naissance :

Adresse des parents (ou du représentant légal) :

Tel dom : E-mail :  
Tel portable Maman : Tel portable Papa :

## **SITUATION SCOLAIRE PROCHAINE 2022-2023**

**Collège Immaculée Conception - Bailleul**

**Régime demandé** : Demi-pensionnaire Externe (cochez le choix souhaité)

**Classe demandée** : 6ème 5ème 4ème 3ème (cochez le choix souhaité)

**Langue vivante 1** : **Langue vivante 2** :



En 6°, un choix sera à faire entre l'Option Athlétisme et le néerlandais  
En 5°, un choix sera à faire entre l'Option Athlétisme et le latin  
En 4° et 3° un choix sera à faire entre l'Option Athlétisme et la Section Euro

## RENSEIGNEMENTS AU NIVEAU SPORTIF de l'élève

NOM :

Prénom :

Est ce que tu fais de l'AS au collège (athlétisme ou un autre sport)? oui non

Est ce que tu pratiques un sport à l'extérieur des cours et de l'AS? oui non

Si oui lequel Combien d'heures par semaine ?

Est ce que tu t'entraînes dans un ou plusieurs club ? oui non

Si oui, le ou lesquels ?

Nombre d'années de pratique :

Niveau(x) atteint(s) :

## LETTRÉ DE MOTIVATION

En quelques lignes, décris nous pourquoi tu souhaites faire cette Option Sportive Athlétisme.

**Merci nous t'attendons aux tests**



# FICHE D'INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DETECTION



Dossier de candidature Option Sportive ATHLETISME -  
Collège Immaculée Conception - Bailleul



**DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023**

**Fiche à fournir le jour de la détection**

## **AUTORISATION PARENTALE**

Je, soussigné(e) : .....

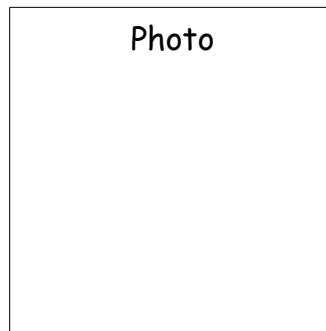
Demeurant à : .....

reconnais avoir pris connaissance du projet de l'Option Sportive ATHLETISME figurant dans ce dossier d'inscription et autorise mon fils / ma fille à participer à la journée de détection du Collège Immaculée Conception à Bailleul

NOM : .....

Prénom : .....

Classe : .....



**Nom, adresse et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :**

M : .....

Tél. : .....

Adresse : .....

- Je suis informé qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance accident et responsabilité civile pour les dommages que mon enfant serait susceptible de causer aux biens ou à autrui .

- Je dégage, par la présente, les responsables des tests de détection, les Professeurs d'EPS (C.MATHIEU, E. OLIVIER) et le Collège Immaculée Conception de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant les différentes activités de ce test.

- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident, à faire transporter mon enfant dans un établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir des soins ou subir toute intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin.

Fait à ..... le ..... Signature

**Les élèves de CM2 pourront être déposés à l'accueil du collège entre 16h40 et 16h50, et repris vers 18h**